
Notice historique et Organisation pédagogique de l'Ecole publique de Garçons de Philippeville.

Numéro d'inventaire : 1979.34315

Auteur(s) : Ch. Brocard

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1883

Description : Couverture papier très usagée, une déchirure à droite.

Mesures : hauteur : 327 mm ; largeur : 222 mm

Notes : A Monsieur Buisson, Directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction Publique.

Mots-clés : Monographies / Enseignement élémentaire

Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Philippeville

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 9

Lieux : Philippeville

Classée à l'Algérie

H 5 / 1

*Notice historique et Organisation
pédagogique de l'école publique de Garçons
de
Philippeville*



*A Monsieur Buisson, Directeur de
l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Inst^{on} Pub^{lique}*

1^{re} Notice sur l'Ecole

L'enseignement primaire laïque, pour les garçons à Philippiaville, n'est donné que depuis 1875. Avant cette époque et depuis la création de la ville qui date de 1842, l'enseignement primaire était dirigé par les congréganistes. Au début, notre école occupait une aile du collège. Les premières années furent pénibles. Le lutté était vive. La grande école était toujours celle des frères. Heureusement mon prédécesseur était un homme de cœur, aidé par ~~des~~ collaborateurs dévoués, il sut attirer les élèves à sa classe. Le travail et des chaque de famille avaient fortamment attiré sa multi lorsque je fus appelé à le remplacer.

Statistique

Années	Inscriptions Registre matricule	Residences Moyennes journalières	Observations
1875	69	37	Création d'une Direction de N ^e Ecole
1876	181	48	
1877	208	120	
1878	268	129	Je prends la Direction à la rentree.
1879	287	147	
1880	328	201	
1881	391	250	pour les prem. mois
1882	516	301	
1883	"	350	

En 1878, la Municipalité reconnaissant que l'enseignement laïque était inférieur à l'enseignement congréganiste par un grand nombre de familles, et que d'ailleurs les trois classes de l'école étaient insuffisantes, créa une nouvelle classe.

En 1880, notre école, grâce au zèle de mon Directeur, au travail des élèves qui se distinguaient dans les concours, occupait le premier rang. Aussi le



Municipalité jugea l'acte le moment venu de substituer l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste. Depuis cette époque, l'école laïque a continué son mouvement ascendant, comme l'indique le tableau ci-dessus.

L'école renferme huit classes distinctes, dirigée chacune par un instituteur adjoint pourvu du brevet de capacité. Le titulaire est chargé de la direction générale, de l'inspection quotidienne des classes et de la formation des jeunes maîtres aux nobles et hautes fonctions d'instituteur.

Il était difficile de pouvoir préjuger, au moment où nous étions substitués aux frères, quel serait l'enseignement qui triompherait. Car en 1873, la Municipalité réintégrait les frères expulsés deux ans auparavant. L'essai d'une école laïque et publique annexée au collège n'ayant pas réussi. En effet, les instituteurs congréganistes évincés par la Municipalité montaient à grands frais une école libre. Une souscription était ouverte en leur faveur et les sommes recueillies leur permettant d'acquiescer un mobilier scolaire en tous points conforme aux règles de l'hygiène scolaire. De plus, une société des Grands-Courus de la ville était créée pour subvenir à tous les besoins de l'école libre. Et, il faut ajouter qu'une partie de la population se portait vers les opprimés, comme on disait alors.

Cependant, mes collaborateurs et moi n'avons jamais douté un instant du résultat final. Nous nous sommes mis au travail avec une nouvelle ardeur, sans compter notre temps. Les succès de nos élèves nous ont amplement récompensés. En 1881, les frères ne présentaient aucun élève au certificat d'études, tandis que nous avons nos cinq candidats reçus. Cette même année, nous avions l'honneur de faire recevoir un élève du cours supérieur au brevet de capacité. Deux examens d'entrée à l'école normale de Constantine. Nous obtînâmes le 1^{er} et le 2^e sur douze admissions. Enfin à l'Exposition d'Alger, le jury nous accordait.

